

Quand le peuple agit, révoltes, révolutions, réformes

Que demande le peuple ? Comment demande le peuple ? A quel moment cette demande se transforme en révolte ou en révolution ?

Le peuple demande à « vivre libre, l'égal de tous et membre du souverain »,

Vivre libre, c'est-à-dire sans subir l'oppression de la domination, la sentir dans son corps, dans son cœur, dans ces ritournelles aliénantes qui consistent à se répéter qu'on n'est pas assez reconnu, pas assez payé en contrepartie de ses efforts, pas assez respecté. La liberté comme non domination, ce n'est pas seulement la liberté de circuler, ou d'entreprendre mais la liberté de n'être ni oppresseur ni opprimé et ainsi de regarder l'autre dans une relation qui ne produit ni envie, ni crainte. Une certaine dignité malgré les écarts de richesses ou même de talent. Or nous dit Machiavel « le peuple désire n'être ni commandé ni opprimé par les grands, tandis que les grands désirent commander et opprimer le peuple »¹. Cette dissymétrie des désirs n'est de fait pas réductible à un antagonisme ordinaire. Ce ne sont pas les mêmes désirs qui animent la vie des uns et des autres. Le peuple pendant la période de la Révolution française réclame souvent un simple droit à l'existence paisible, une sorte de sécurité du quotidien dans un labeur vertueux . Il ne supporte pas que les contrerévolutionnaires allument la guerre civile, mettent en danger la paix, que les premiers capitalistes du libéralisme économique spéculent sur le blé et affament ceux mêmes qui le cultivent. Il demande des lois protectrices, des prix maximum, des salaires minimum, le simple droit de vivre en quelque sorte. On retrouve ces mots dans le contexte chilien d'Allende ou celui de cette année 2011 avec la revendication de la gratuité de l'éducation. Le droit de vivre dignement sans être endetté pour la vie à l'égard des banques, à l'égard des parents endettés.

Varlet, dans une pétition du 6 août 1792, soit quatre jours avant l'insurrection du 10 août, affirmait « Nous ne sommes pas ennemis des lois, nous voulons seulement qu'elles puissent soutenir la comparaison de la déclaration de nos droits. » Vivre l'égal de tous, c'est alors avoir la possibilité de se faire entendre dans une revendication qui loin d'être l'abolition des lois est presque toujours une demande de lois justes, selon un critérium qui devrait être partagé, un critérium sacré , la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le texte est su par cœur, c'est le bréviaire de la liberté et lorsque les constituants ont fait rétrograder la constitution en 1791, ils n'ont pas osé toucher à ce texte car sa prosodie même le rendait

¹ *Le Prince*, Machiavel, cité par Pierre Zaoui, in Vacarme, 2009.

intouchable. Que veut le peuple ? La déclaration des droits. La sacralité du droit pour être libre. Il veut qu'on prenne au mot son statut d'acteur de la production de la loi, des lois. Il ne veut pas être un simple spectateur.

Il veut être pris au sérieux, quand il fait des pétitions, qu'il s'adresse à ses représentants pour réclamer justice, quand il explique ce qui lui paraît juste et injuste. L'égalité politique est là, et pas seulement dans le droit de voter. Elle est dans la prise au sérieux de l'espace délibératif promu par sa souveraineté.

Lorsque le peuple se rend à l'assemblée le 20 juin pour réclamer que les décrets sur lesquels le roi a mis son veto soient ratifiés, il affirme clairement que lui le peuple est désormais doué de « majesté » et que cette majesté a été outragée. Il demande réparation et accueil de ses plaintes, de ses alarmes, de ses cris. Il prévient alors que si on n'entend pas sa demande humble, exprimée dans des pétitions, il sera obligé de faire usage du droit terrible de résistance à l'oppression. Il sera obligé de passer à l'insurrection.

Pour le député du Var Isnard, en 1792, « les peuples sont en général tranquilles et bons. Lorsque les malveillants parviennent à les irriter contre leurs représentants, contre les lois, c'est qu'ils ont eu à souffrir de quelque grande injustice. Que ceux qui les gouvernent descendent alors dans le fond de leurs consciences, ils y trouveront la cause première des écarts qu'ils veulent réprimer. (...) Ah si le ciel, qui connaît le secret des consciences, se chargeait de punir les coupables, c'est sur Lafayette, c'est sur le département de Paris, c'est sur la cour que tomberaient les premières vengeances. »

Or cet acteur rejoint ici aussi Machiavel « le plus souvent », « les troubles sont causés par les possédants, parce que la peur de perdre engendre chez eux la même envie que chez ceux qui désirent acquérir. En effet, les hommes ne croient pas posséder en toute sécurité s'ils n'augmentent pas ce qu'ils ont. En outre, possédant déjà beaucoup, ils peuvent plus violemment et plus puissamment susciter des troubles. »² Mais ajoute Machiavel, « il y a plus : leur comportement incorrect et ambitieux allume, dans le cœur de ceux qui n'ont rien, l'envie de posséder, soit pour se venger d'eux en les dépouillant, soit pour pouvoir eux aussi atteindre aux richesses et aux charges dont ils voient faire un mauvais usage. »³

Le peuple peut se savoir souverain et quand il le sait, la fiction de la représentation vole en

² Machiavel, *Discorsi*, cité par Pierre Zaoui, in Vacarme, 2009.

³ idem

éclats si elle est délégitimée par l'impéritie, la corruption, la lâcheté, la trahison. Aujourd'hui le mouvement des « indignés » remet en question les démocraties légales au nom d'une démocratie légitime, celle du peuple qui doit reprendre la direction du vaisseau collectif. Cette démocratie légitime se cherche tant nous avons été habitués à la démocratie représentative comme modalité d'une confiscation légale de la souveraineté populaire par des partis fermés. Mais elle s'affirme d'emblée par la résistance à l'oppression des institutions existantes. Les indignés d'Europe ou des Etats-Unis n'ont pas de dictateur à renvoyer mais des institutions à déclarer caduques. Ce n'est pas une mince affaire.

Quand le peuple refait irruption, c'est que le monde des gouvernants est resté sourd à ses demandes légitimes. Le peuple fait alors réémerger la question du conflit entre légalité et légitimité dans l'espace démocratique, par le débat ouvert, la délibération, l'échange réglé des avis. C'est laborieux, mais si cet effort est nié alors, il ne lui reste que le passage à l'action plus frontale.

Si c'est dans l'impréparation stratégique, il y a révolte et répression.

Si la préparation est forte et que l'unité se fait entre groupes sociaux ordinairement séparés, alliance entre grands et petits, entre soldats et civils, alors c'est une Révolution. Elle réaffirme le droit des membres du peuple à être libres, égaux et membres du souverain réel. L'expérience est alors indissociablement juridique et subjective. Si le droit peut à nouveau être nié, l'expérience subjective elle est irréversible.